

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sara.gaudreault5@csmb.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/55b0a01395ee8e8ac0de22e1>

Date d'obtention : 2023-11-21 13:28:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Étapes préliminaires: parler à l'auteur du signalement et à la victime, évaluer l'Incident, vérifier l'information.
- 2- Si je juge qu'il s'agit d'actes malveillants, je confisque le cellulaire. Sinon je parle à l'instigateur.
- 3- S'il s'agit d'un acte impulsif: je rencontre l'auteur du signalement, la victime et les personnes impliquées. Je remplis la grille d'évaluation de l'incident. Je consulte les politiques de l'école, je confisque le cellulaire si cela peut impliquer de la pornographie infantile. Je communique avec le policier lorsque j'ai terminé mon intervention. Je communique avec les parents de la victime et de l'instigateur et les personnes impliquées. Je m'assure d'un suivi avec la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Toujours penser à la victime en premier.
- Prendre le temps de rencontrer les personnes impliquées et de comprendre leurs rôles dans la situation actuelle.
- Ne pas aller trop vite dans la démarche.
- Protéger la victime et protéger la confidentialité de tous les jeunes impliqués.
- Rencontrer l'instigateur peu importe la nature de la situation pour sensibiliser et être bienveillant.
- Ne pas parler à des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Rencontre l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Il faut le laisser parler et user de son jugement professionnel. Il faut prendre le temps de comprendre la situation et savoir si c'est un acte malveillant. Souvent les instigateur ne disent pas la vérité pour se protéger. Je ne veux pas condamner sans preuve.